



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 6 octobre 2021 – N° 213

Neuf heures quarante

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Chauveau sur le sujet suivant : *40^e anniversaire – Les Services Parajudiciaires Autochtones du Québec.*
- La députée de Verdun sur le sujet suivant : *Souligner le décès de M^{me} Andrée Boucher.*
- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *Hommage à M^{me} Trisha Bacon.*
- La députée de Bourassa-Sauvé sur le sujet suivant : *Cellule de crise dans Montréal-Nord pour Haïti.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *M. Paul Morin.*
- La députée de Mercier sur le sujet suivant : *La cohabitation sociale sur le Plateau Mont-Royal.*
- Le député de Beauharnois sur le sujet suivant : *Un acte de bravoure à l'usine General Dynamics de Salaberry-de-Valleyfield.*
- Le député de Matane-Matapédia sur le sujet suivant : *Le 40^e anniversaire de l'annonce de M. René Lévesque de l'usine de Sayabec, Uniboard.*
- La députée Huntingdon de sur le sujet suivant : *Félicitations pour les 25 ans de COMMUNIC-ACTION de la MRC du Haut-Saint-Laurent.*
- La députée de Jean-Talon sur le sujet suivant : *Souligner le 10^e anniversaire de Québec ville en rose.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) **Projet de loi n° 30**
Loi visant la récupération de sommes dues à l'État
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et
président du Conseil du trésor le **14 juin 2019**

- 2) **Projet de loi n° 61**
Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des
conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison
de la pandémie de la COVID-19
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et
président du Conseil du trésor le 3 juin 2020
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le
11 juin 2020
Reprise du débat ajourné au nom du député de La Pinière le **12 juin 2020**

- 3) **Projet de loi n° 96**
Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français
Présenté par le ministre responsable de la Langue française le **13 mai 2021**

- 4) **Projet de loi n° 101**
Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux
Présenté par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants le 9 juin 2021
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le **5 octobre 2021**
- 5) **Projet de loi n° 102**
Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission
Présenté par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le **5 octobre 2021**

Étude détaillée en commission

- 6) **Projet de loi n° 23**
Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le 18 avril 2019
Principe adopté le **19 septembre 2019**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 7) **Projet de loi n° 39**
Loi établissant un nouveau mode de scrutin
Présenté par la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information le 25 septembre 2019
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 11 février 2020
Principe adopté le **8 octobre 2020**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

- 8) **Projet de loi n° 49**
Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives
Présenté par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 novembre 2019
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 27 avril 2021
Principe adopté le **25 mai 2021**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 9) **Projet de loi n° 92**
Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières
Présenté par le ministre de la Justice le 15 septembre 2021
Principe adopté le **22 septembre 2021**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Prise en considération de rapports de commissions

- 10) **Projet de loi n° 100**
Loi sur l'hébergement touristique
Présenté par la ministre du Tourisme le 8 juin 2021
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le 14 septembre 2021
Principe adopté le 15 septembre 2021, et
Rapport de la Commission de l'économie et du travail déposé le **5 octobre 2021**

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 11) **Projet de loi n° 190**
Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
Présenté par la députée de Sherbrooke le **7 décembre 2018**

- 12) Projet de loi n° 191**
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de prescrire la diffusion de renseignements relatifs à l'utilisation des sommes octroyées aux députés dans l'exercice de leurs fonctions
Présenté par le député de Gouin le **6 décembre 2018**
- 13) Projet de loi n° 192**
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **28 février 2019**
- 14) Projet de loi n° 193**
Loi établissant un bouclier de protection budgétaire des services à l'éducation, à l'enfance et à la protection de la jeunesse
Présenté par la députée de Joliette le **7 février 2019**
- 15) Projet de loi n° 194**
Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques
Présenté par le député de Jonquière le **21 février 2019**
- 16) Projet de loi n° 195**
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'élargir la portée du droit au paiement des frais d'une assistance
Présenté par le député de Chomedey le **11 avril 2019**
- 17) Projet de loi n° 196**
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'instaurer le registre Passe-Sports visant à colliger les données sur l'état de santé des personnes âgées de moins de 18 ans à la suite d'une commotion cérébrale
Présenté par le député de Marquette le **11 avril 2019**
- 18) Projet de loi n° 198**
Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles
Présenté par le député de Rosemont le **9 mai 2019**

- 19) Projet de loi n° 199
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présenté par la députée de Mercier le **25 septembre 2019**
- 20) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière
Présenté par le député de Jonquière le **30 mai 2019**
- 21) Projet de loi n° 392
Loi concernant la sélection des sénateurs représentant le Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **9 mai 2019**
- 22) Projet de loi n° 393
Loi affirmant la participation du Québec au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada pour le Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **16 mai 2019**
- 23) Projet de loi n° 396
Loi modifiant le Code civil afin que l'action visant à réparer un préjudice corporel résultant d'une agression à caractère sexuel, de la violence subie pendant l'enfance ou de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint soit imprescriptible la vie durant de l'auteur de l'acte
Présenté par la députée de Sherbrooke le **12 juin 2019**
- 24) Projet de loi n° 397
Loi visant à renforcer l'encadrement du processus de sélection, de renouvellement de mandat et de destitution d'un directeur d'un corps de police municipal
Présenté par la députée de Vaudreuil le **14 novembre 2019**
- 25) Projet de loi n° 398
Loi proclamant la Journée québécoise de la démocratie
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **20 février 2020**

- 26) Projet de loi n° 399
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le **5 novembre 2019**
- 27) Projet de loi n° 490
Loi instaurant l'électrification progressive du parc automobile québécois
Présenté par la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques le
26 septembre 2019
- 28) Projet de loi n° 491
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
Présenté par la députée de Rouyn-Noranda–Témiscamingue le **12 novembre 2020**
- 29) Projet de loi n° 492
Loi sur le droit à la déconnexion
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **3 juin 2020**
- 30) Projet de loi n° 493
Loi sur l'interculturalisme
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **30 octobre 2019**
- 31) Projet de loi n° 495
Loi autorisant la captation de sons et d'images lors des séances publiques d'un conseil municipal ou d'un conseil d'une communauté métropolitaine
Présenté par la députée de Verdun le **20 novembre 2019**
- 32) Projet de loi n° 496
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Rosemont le **14 novembre 2019**
- 33) Projet de loi n° 497
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne dans le but de renforcer la protection des droits des personnes âgées et de créer la fonction de Protecteur des aînés
Présenté par le député de Rimouski le **4 décembre 2019**

- 34) Projet de loi n° 590**
Loi modifiant la Charte de la langue française afin d’instaurer la gratuité des services d’enseignement du français pour toute personne qui réside au Québec
Présenté par le député de Jacques-Cartier le **4 décembre 2019**
- 35) Projet de loi n° 591**
Loi modifiant la Charte de la langue française afin de préciser dans quelles circonstances un employeur peut exiger pour l’accès à un emploi ou à un poste la connaissance d’une langue autre que la langue officielle
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **12 février 2020**
- 36) Projet de loi n° 592**
Loi modifiant la Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec afin d’accroître la présence du drapeau du Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **11 juin 2021**
- 37) Projet de loi n° 593**
Loi modifiant l’âge requis pour posséder la qualité d’électeur
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **10 juin 2021**
- 38) Projet de loi n° 594**
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **26 mai 2020**
- 39) Projet de loi n° 595**
Loi créant le registre des loyers
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2020**
- 40) Projet de loi n° 596**
Loi instituant Pharma-Québec
Présenté par le député de Jean-Lesage le **15 septembre 2020**
- 41) Projet de loi n° 597**
Loi visant à améliorer le soutien offert aux entrepreneurs et aux agriculteurs en matière de santé mentale
Présenté par le député de Nelligan le **10 juin 2020**

- 42) Projet de loi n° 598
Loi autorisant la vente, pour emporter ou livrer, de boissons alcooliques à base de spiritueux par le titulaire d'un permis d'alcool de restaurant pour vendre
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **12 juin 2020**
- 43) Projet de loi n° 599
Loi visant le respect de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **22 septembre 2020**
- 44) Projet de loi n° 690
Loi modifiant la Charte de la langue française afin de préciser qu'elle s'applique aux entreprises privées qui exercent leurs activités dans un champ de compétence fédérale
Présenté par le député de Jean-Lesage le **24 septembre 2020**
- 45) Projet de loi n° 691
Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports afin d'assurer le maintien de services de transport aérien dans certaines régions du Québec
Présenté par le député de Mont-Royal–Outremont le **30 septembre 2020**
- 46) Projet de loi n° 692
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent
Présenté par le député de Marquette le **21 octobre 2020**
- 47) Projet de loi n° 693
Loi modifiant la Loi électorale afin de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel dans le cadre des activités politiques
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **22 octobre 2020**
- 48) Projet de loi n° 694
Loi encadrant la nomination de certains titulaires d'un emploi supérieur
Présenté par le député de René-Lévesque le **10 juin 2021**
- 49) Projet de loi n° 695
Loi visant à fixer une norme pour la concentration maximale de manganèse dans l'eau potable
Présenté par la députée de Vaudreuil le **9 décembre 2020**

- 50) Projet de loi n° 696
Loi prévoyant la suspension temporaire du droit d'augmenter le loyer d'un bail de logement
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **10 février 2021**
- 51) Projet de loi n° 697
Loi visant à renforcer la divulgation d'actes répréhensibles et la protection des lanceurs d'alerte
Présenté par le député de Jonquière le **17 mars 2021**
- 52) Projet de loi n° 698
Loi limitant temporairement les frais de services de commande en ligne et de livraison de repas pouvant être exigés aux restaurateurs
Présenté par le député de Nelligan le **18 février 2021**
- 53) Projet de loi n° 699
Loi favorisant l'intégration des personnes immigrantes en prévoyant l'organisation de cérémonies d'accueil pour les nouveaux arrivants
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **1^{er} avril 2021**
- 54) Projet de loi n° 790
Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction afin d'équilibrer les rapports de force
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **15 avril 2021**
- 55) Projet de loi n° 791
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **30 septembre 2021**
- 56) Projet de loi n° 792
Loi renforçant la transparence des conseils municipaux
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **14 avril 2021**
- 57) Projet de loi n° 794
Loi modifiant la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec afin de favoriser la production et la circulation des informations statistiques
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **21 avril 2021**

- 58) Projet de loi n° 795**
Loi visant à limiter de manière permanente le montant de certains frais exigibles d'un restaurateur lorsqu'il retient les services de livraison d'un tiers
Présenté par le député de Rosemont le **27 mai 2021**
- 59) Projet de loi n° 796**
Loi sur l'Agence des infrastructures de transport du Québec
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **1^{er} juin 2021**
- 60) Projet de loi n° 797**
Loi modifiant la Loi sur les sociétés par actions afin d'y intégrer l'entreprise à mission
Présenté par le député de Robert-Baldwin le **26 mai 2021**
- 61) Projet de loi n° 798**
Loi conférant au salarié un droit à une « pause-vaccin » pour se faire vacciner contre la COVID-19
Présenté par le député de Gouin le **6 mai 2021**
- 62) Projet de loi n° 890**
Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'aide financière aux études
Présenté par le député de Bonaventure le **27 mai 2021**
- 63) Projet de loi n° 893**
Loi facilitant la mise en marché des produits des microdistillateurs et des microbrasseurs québécois
Présenté par la députée de Rouyn-Noranda–Témiscamingue le **10 juin 2021**
- 64) Projet de loi n° 894**
Loi interdisant la recherche et la production d'hydrocarbures
Présenté par la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques le **16 septembre 2021**
- 65) Projet de loi n° 897**
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par le député de LaFontaine le **29 septembre 2021**

Étude détaillée en commission

66) Projet de loi n° 197

Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens

Présenté par le député de Chomedey le 9 avril 2019

Principe adopté le **13 avril 2021**, et

Renvoyé à la Commission des relations avec les citoyens

67) Projet de loi n° 793

Loi visant à reconnaître le papillon amiral en tant qu'insecte emblématique du Québec

Présenté par la députée d'Argenteuil le 26 mai 2021

Principe adopté le **10 juin 2021**, et

Renvoyé à la Commission des institutions

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

68) Projet de loi n° 217

Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal

Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **11 novembre 2020**, et Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail

Adoption du principe

69) Projet de loi n° 219

Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal (site de l'hôpital Royal Victoria) (*titre modifié*)

Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le 11 novembre 2020

Rapport de la Commission des finances publiques adopté le **14 septembre 2021**

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

70) 5 octobre 2021

Motion du député de Jonquière

QUE l'Assemblée nationale rappelle les revendications du gouvernement du Québec formulées le 17 septembre 2019 et le 26 août 2021 par le premier ministre dans le cadre des deux dernières campagnes électorales fédérales;

QU'elle réclame la modification du cadre législatif en matière d'évaluations environnementales afin de prévoir que seule la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement doit s'appliquer aux projets relevant des compétences du Québec;

QU'elle exige que les fonds fédéraux consacrés à la lutte contre les changements climatiques, et visant des secteurs relevant de la compétence du Québec, devraient faire l'objet d'un transfert en bloc au gouvernement du Québec;

QU'elle adopte le principe du projet de loi n° 391, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière.

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Projet de loi n° 59

Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Adopté le 30 septembre 2021

Projet de loi n° 97

Loi modifiant la Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures

Adopté le 30 septembre 2021

Projet de loi n° 99

Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires

Adopté le 30 septembre 2021

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat réglementaire

- Audition du Secrétariat du Conseil du trésor sur le Rapport d'application de la Loi sur l'administration publique.
- Audition de la Société d'habitation du Québec sur le chapitre 4 du rapport d'octobre 2020 du Vérificateur général du Québec intitulé « Programme AccèsLogis Québec : réalisation des projets d'habitation » et en suivi de la recommandation 2.1 du 41e rapport de la Commission de l'administration publique.
- Audition du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur le chapitre 2 du rapport de juin 2020 du Commissaire au développement durable intitulé « Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable ».
- Audition du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur le chapitre 3 du rapport de juin 2020 du Commissaire au développement durable intitulé « Conservation des ressources en eau ».
- Audition du ministère de la Famille sur sa gestion administrative et ses engagements financiers, ainsi que sur le chapitre 2 du rapport d'octobre 2020 du Vérificateur général du Québec intitulé « Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance ».
- Audition du ministère de l'Économie et de l'Innovation sur sa gestion administrative et ses engagements financiers.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Mandat de l'Assemblée

- Examen du Plan stratégique 2020-2024 d'Hydro-Québec (mandat confié le 5 décembre 2019).

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Régie de l'énergie.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 49**, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (mandat confié le 25 mai 2021).

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Entendre la Commission municipale du Québec.

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 96**, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (mandat confié le 14 septembre 2021).

Mandat conféré par une loi

- Audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 217**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 11 novembre 2020).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 23**, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (mandat confié le 19 septembre 2019).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 92**, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières (mandat confié le 29 septembre 2021).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 39**, Loi établissant un nouveau mode de scrutin (mandat confié le 8 octobre 2020).
- **Projet de loi n° 92**, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières (mandat confié le 22 septembre 2021).
- **Projet de loi n° 793**, Loi visant à reconnaître le papillon amiral en tant qu'insecte emblématique du Québec (mandat confié le 10 juin 2021).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 197**, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens (mandat confié le 13 avril 2021).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION SPÉCIALE SUR L'ÉVOLUTION DE LA LOI CONCERNANT LES SOINS DE
FIN DE VIE

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- Étudier les enjeux reliés à l'élargissement de l'aide médicale à mourir pour les personnes en situation d'inaptitude et les personnes souffrant de problèmes de santé mentale (mandat confié le 31 mars 2021).

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au Feuilleton du mercredi*

247) Mme Ghazal (Mercier) – **14 septembre 2021**
Au ministre des Transports

Le 11 mai 2018, le gouvernement fédéral annonce qu'il y aura une voie de contournement à lac Mégantic pour éviter le passage des trains dans le centre-ville. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec se sont entendus pour assumer le coût de cette voie de 12 km estimé à 133 M\$. Le Québec paiera 40 % du coût tandis que le fédéral déboursera la différence. L'échéancier est de 5 ans. En 2023, les trains utiliseront la voie de contournement, 10 ans après la tragédie.

En décembre 2019, le Canadien Pacifique (CP) a conclu l'acquisition de la Central & Maine and Québec Railway (CMQR). Il intervient dans le projet à compter d'octobre 2020 au niveau de la première étape, soit celle de la faisabilité du projet. Les plans et devis devaient être complétés en 2021 et la construction devait commencer en 2021 pour une mise en service en 2023 selon l'échéancier produit par Transport Canada.

Depuis le printemps de cette année, Monsieur François Charbonneau, ingénieur à la retraite, interpelle les différents paliers de gouvernements pour leur faire comprendre qu'il sera impossible de respecter l'échéancier de 2023 à moins qu'ils ne prennent sérieusement en main le projet pour passer à une vitesse supérieure.

Finalement, il y aurait eu une entente le 27 mai dernier entre Ottawa et le Canadien Pacifique pour assurer le respect de l'échéancier initial alors que le PDG du CP avait clairement annoncé que l'objectif de 2023 était irréaliste à moins que le gouvernement accepte tous les risques financiers liés au déroulement simultané des phases d'ingénierie et de construction.

Bien entendu, cette portion de voie ferrée est de juridiction fédérale, mais sachant que le gouvernement du Québec s'est engagé en 2018 à investir la somme de plus de 53 millions \$, il serait logique de penser que le ministère des Transports du Québec ait son mot à dire au sujet du retard annoncé des travaux, qui occasionneront fort probablement des coûts supplémentaires. La population de Lac Mégantic mérite que cette voie de contournement soit construite dans les délais prescrits de 2023 afin qu'elle puisse vivre dans un milieu plus sécuritaire, la tragédie ayant laissé de nombreuses cicatrices.

Mes questions pour Monsieur le ministre sont les suivantes :

1. Le partage des coûts de la construction de la voie de contournement de Lac-Mégantic habilite-t-il le ministère des Transports à intervenir dans la mise en œuvre et la réalisation des travaux à l'intérieur des délais impartis ?
2. Compte tenu de l'investissement important du Québec dans la construction de la voie de contournement, sera-t-il possible pour le gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada afin de connaître l'ensemble des détails de l'entente qui assurerait la construction de la voie de contournement pour 2023 ?
3. Compte tenu de l'arrivée tardive du CP à l'étape de l'étude de faisabilité qui s'étire, du contrôle qu'il exercera sur tout le chantier sans y participer financièrement, sera-t-il possible pour le gouvernement du Québec d'intervenir auprès de la direction du Canadien Pacifique afin de connaître la date du début de l'étape des Plans et devis ?

248) Mme Ghazal (Mercier) – **14 septembre 2021**

Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Des citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville et de Chambly ont récemment attiré mon attention sur la pollution atmosphérique causée par les crématoriums et j'aimerais aujourd'hui m'assurer que le ministère de l'Environnement porte à son tour une attention particulière à cet enjeu. Les crématoriums et incinérateurs pour animaux ont leur propres chapitre et règlements environnementaux dans le Chapitre VIII du Règlement de l'assainissement de l'atmosphère (RAA). Ils ne sont pas considérés comme des incinérateurs et n'ont pas à respecter les normes et règlements plus stricts contenus dans le Chapitre VII du RAA imposés aux autres incinérateurs.

Leur seule obligation est de rapporter, aux cinq ans, la concentration de particules totales émises dans l'atmosphère, sans les identifier et sans échantillonner les autres contaminants émis.

Pourtant, les articles scientifiques et l'Inventaire des émissions des polluants atmosphériques du Canada démontrent que les crématoriums émettent 10 des 12 contaminants les plus toxiques dénoncés par l'OMS et la convention de Stockholm.

Cet inventaire canadien montre qu'en 2019 les crématoriums ont émis autant sinon plus de dioxines et de mercure que les entreprises les plus polluantes. Aucun système de filtration n'est utilisé ou requis par la réglementation québécoise pour les crématoriums et incinérateurs pour animaux.

Pourtant ces derniers s'établissent librement dans les quartiers résidentiels sans zone tampon avec les zones sensibles, à proximité des garderies, écoles et résidences.

Ainsi, 40 % des 85 crématoriums du Québec se situent à moins de 20 mètres des résidences et 87 % sont à moins de 300 mètres. Ceci est illégal dans plusieurs pays ou d'autres provinces comme l'Ontario dans lesquels une zone tampon minimale pouvant aller jusqu'à 500 mètres est requise.

Ce sont des milliers de Québécoises et de Québécois qui ont à subir quotidiennement cette pollution environnementale qui affecte leur qualité de vie et met inutilement à risque leur santé.

À la lumière de ce qui précède, nous souhaitons que le ministre réponde aux questions suivantes :

1. Pourquoi les crématoriums et incinérateurs pour animaux n'ont-ils pas à suivre la réglementation qui s'applique aux incinérateurs les obligeant à échantillonner et à rapporter annuellement tous les contaminants qu'ils émettent dans l'atmosphère ?
2. Pourquoi ont-ils le droit de s'établir librement à côté des maisons, des garderies, des écoles et des parcs exposant inutilement les familles québécoises aux contaminants les plus toxiques ?
3. Qu'est-ce que le ministre à l'intention de faire pour corriger cette situation inacceptable au point de vue sociétal et à contre-courant des efforts de développement durable ?

249) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **14 septembre 2021**
Au ministre de l'Éducation

Dans une fiche publiée en juin 2020 intitulée « Enseigner et apprendre dehors » et réalisée en collaboration avec la Fondation Monique-Fitz-Back, le ministère de l'Éducation reconnaissait les liens positifs entre l'approche d'apprentissage de type « Outdoor learning » (apprentissage à l'extérieur) et des bienfaits comme « l'engagement des élèves, les saines habitudes de vie, la pensée critique et créative, le développement d'une conscience écoresponsable et le sentiment d'appartenance à la communauté ». Toutefois, l'approche « d'apprentissage à l'extérieur » étant basée sur le programme à suivre et la matière à voir, les objectifs recherchés sont principalement académiques et les possibilités de diverger d'un sujet sont plus rares étant donné qu'il y a un objectif commun d'apprentissage à atteindre.

C'est dans ce contexte que des démarches ont été entreprises par un comité de travail composé de citoyennes et citoyens de ma circonscription afin que soit construite une école alternative de type «Forest School» (école en forêt) à Longueuil. Tout en conservant les notions de respect de l'être humain et de son environnement, ainsi que les notions de communautarisme et d'entraide mises de l'avant par les écoles alternatives qui offrent un apprentissage à l'extérieur, la méthode d'apprentissage envisagée par le comité de travail pour cette nouvelle école alternative se distingue par son approche centrée sur l'apprenant et où la croissance globale de chaque enfant se fera à travers une multitude d'expériences, d'explorations, de jeu libre et de découvertes. L'approche d'apprentissage en forêt s'inscrit également dans un processus à long terme où la structure scolaire peut inclure plusieurs disciplines diversifiées, telles que la méditation, la gestion du risque, la culture de potager et l'interaction avec la nature. Par ailleurs, on n'y recherche pas un résultat mesurable immédiat, mais cette approche permet tout de même d'obtenir tous les bienfaits de l'apprentissage à l'extérieur, et plus encore.

La réputation des écoles en forêt dans les pays scandinaves, où celles-ci ont vu le jour dans les années 50, et le succès de leur approche d'apprentissage ne sont plus à prouver. Celles-ci sont par ailleurs de plus en plus répandues dans le monde. On en retrouve notamment en France, au Danemark, en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis. Au Québec, le projet-pilote de l'École Forêt Nature en Mauricie a montré des résultats prometteurs suivant sa première année d'activités en 2016, sans toutefois obtenir une reconnaissance officielle du ministère de l'Éducation. L'école primaire alternative des Saules-Rieurs de Verdun semble quant à elle en bonne voie d'atteindre les objectifs de son projet éducatif d'ici la date butoir de 2022.

Pour sa part, le comité de travail de ma circonscription a dû faire maintes démarches pendant plus de 4 ans auprès du Centre de services scolaire Marie-Victorin avant d'obtenir une potentielle ouverture pour du soutien à leur projet. Pourtant, en plus de permettre une décentralisation des institutions scolaires, le fait de faciliter le développement de ce genre d'école permettrait de répondre à la demande croissante pour celle-ci et d'offrir une plus grande pluralité de choix pour les parents d'enfants d'âge scolaire, dans un paradigme éducatif auquel ils aspirent.

Ainsi, ma question est la suivante :

Est-ce que le ministre s'engage à considérer les éléments suivants, c'est-à-dire :

- Simplifier le processus entourant le développement d'écoles alternatives en forêt (Forest School) dans le but de le rendre plus accessible et plus rapide ;
- Reconnaître et soutenir les initiatives visant à offrir des activités d'apprentissage en forêt ;
- Mettre en valeur l'approche d'apprentissage de type « école en forêt », centrée sur l'apprenant, permettant une croissance globale de chaque enfant par un contact régulier et de qualité dans la nature.

250) M. Gaudreault (Jonquière) – **14 septembre 2021**
Au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Le 9 juillet dernier, Hydro-Québec a confirmé que le barrage de Saint-Narcisse mis en service en 1925 serait démantelé. La société d'État a également affirmé que cette décision était définitive.

Le barrage a toutefois une valeur patrimoniale importante pour de nombreux résidents de la municipalité ainsi que pour son maire. Plusieurs auraient espéré qu'un autre projet voie le jour dans ces installations.

Conséquemment, relativement à ce projet :

1. Je demande au ministre de dévoiler publiquement les études en sa possession concernant le démantèlement, la rénovation ou la revalorisation du barrage.
2. Je demande au ministre également de dévoiler publiquement les informations en sa possession concernant l'état de santé du barrage.
3. J'aimerais connaître les démarches que le ministre a entreprises afin de s'assurer d'une évaluation adéquate des différentes options concernant le barrage.

251) M. LeBel (Rimouski) – **15 septembre 2021**

Au gouvernement

D'ici 10 ans seulement, le nombre de Québécois âgés de 75 ans et plus fera un bond de 50 %, soit près de 400 000 personnes.

Il est évident que le nombre de places en CHSLD, qui se maintient autour de 40 000 depuis 15 ans, devrait, selon les experts, augmenter d'environ 2000 par année sur une période de 20 ans.

Je rappelle que le Québec compte déjà plus de résidents en CHSLD, en ressources intermédiaires et en résidences pour aînés (RPA) qu'ailleurs au Canada et dans le monde. En effet, 9,4 % des Québécois de 65 ans et plus vivent dans des résidences d'hébergement de longue durée, contre 7 % au Canada et 4 % dans des pays comme la France, la Norvège ou les Pays-Bas.

Le résultat en cette période de COVID : plus de 5210 personnes vivant en CHSLD – soit 13 % des quelque 40 000 Québécois vivant dans ces résidences – sont décédées.

Plus de 50 % des 10 000 décès au Québec sont survenus dans des CHSLD, à cela j'ajoute 20 % de décès dans des résidences pour aînés (RPA). Quel triste bilan. À titre comparatif, les centres de soins de longue durée comptaient pour 43 % des décès en France, 34 % au Royaume-Uni, et 28 % en Allemagne.

Mais, malheureusement, la catastrophe ne se limite pas à cela, les mesures de confinement et d'isolement pour essayer de contrer la COVID dans nos CHSLD, les ressources intermédiaires et les résidences pour aînés (RPA) ont provoqué une accélération du déclin cognitif chez de nombreuses personnes âgées.

« Laisse toute seule dans ta petite chambre, grande comme rien, tu perds toutes tes références, tu vires folle, tu meurs d'ennui. » Nous l'avons entendu souvent ce témoignage. C'était un scandale de les voir enfermés, à tourner en rond et à ne pas savoir quoi faire. Il y a eu atteinte à leur dignité. Nous venons de vivre une période d'âgisme inacceptable.

Comprendre comment les plus âgés d'entre nous ont survécu et se sont relevés de cette crise pourrait bien s'avérer payant face à d'autres confinements et d'éventuelles futures pandémies.

Avec la pandémie, les nerfs ont été mis à rude épreuve. Face au stress mental élevé, les aînés ont dû trouver des stratégies permettant de prendre de la distance avec la pandémie. Il faut écouter ces personnes.

Les écouter, les défendre et les protéger, parce que le Québec protège mal les plus vulnérables. Je sais que la réalité est complexe, pleine de nuances. Mais ces nuances ne changeront rien à l'horrible bilan du Québec dans cette crise : je le répète plus de 5000 aînés sont morts depuis le début du mois de mars 2020.

Il faut aussi affirmer qu'au Québec le vieillissement ce n'est pas la dépendance. La dépendance n'est pas l'horizon certain de toute personne qui vieillit ici dans notre pays.

La question consiste tout simplement à savoir si cette chance que représente l'allongement de la durée de vie en bonne santé va se transformer en catastrophe potentielle ou en autant d'opportunités positives.

Nous vivons actuellement une prise de conscience nationale sur l'importance d'avoir toute la vérité sur comment ont été traités les aînés durant cette pandémie, sur la nécessité d'avoir un protecteur des aînés pour défendre leurs droits et de s'assurer pour l'avenir d'avoir une société qui s'adapte au vieillissement pour bien vieillir au Québec en toute dignité.

Mes questions :

1. Est-ce que le gouvernement agira rapidement suite au dépôt de ce rapport préliminaire pour mettre en œuvre une commission d'enquête publique, indépendante et itinérante sur les circonstances qui ont mené à cette catastrophe ?
2. Est-ce que le gouvernement appellera le projet de loi n° 497 pour pouvoir l'étudier afin de créer un poste de Protecteur des aînés ?
3. Est-ce que le gouvernement réalisera le plus tôt possible la tenue d'états généraux sur l'adaptation de notre société au vieillissement de la population ?

252) M. Marissal (Rosemont) – **16 septembre 2021**
Au ministre de la Santé et des Services sociaux

En juin dernier, Santé Canada a approuvé le Trikafta, un médicament révolutionnaire pour les personnes atteintes de fibrose kystique.

Rappelons que la fibrose kystique est la maladie mortelle la plus répandue chez les enfants et les jeunes adultes au Canada. La maladie touche différents organes, mais surtout l'appareil digestif et les poumons. La persistance de la maladie et l'infection chronique dans les poumons finissent par entraîner la mort chez la majorité des personnes qui en sont atteintes.

Une étude canadienne publiée dans la revue *Journal of Cystic Fibrosis* a démontré que l'accès à Trikafta dès 2021 aurait des avantages considérables pour la santé des Canadiens atteints de fibrose kystique. En effet, d'ici 2030, le Trikafta pourrait réduire le nombre de personnes vivant avec une maladie pulmonaire grave de 60 % et réduire le nombre de décès de 15 %.

L'approbation de Trikafta par Santé Canada signifie que les médecins peuvent dorénavant prescrire le médicament à leurs patients atteints de fibrose kystique. Toutefois, avant que toutes les personnes qui ont besoin de ce médicament puissent en bénéficier, les régimes d'assurance-médicaments publics et privés doivent accepter de le rembourser.

La balle est maintenant dans le camp du gouvernement du Québec pour décider si les régimes publics et privés rembourseront ce médicament qui est extrêmement coûteux.

Ma question au ministre de la Santé et des Services sociaux :

Le ministre a-t-il l'intention de rendre le médicament Trikafta accessible à tous les Québécois et Québécoises qui en ont besoin via l'assurance-médicaments ?

253) M. LeBel (Rimouski) – **16 septembre 2021**
Au gouvernement

De tout temps depuis que nos ancêtres se sont installés ici, l'accès à la mer, particulièrement les infrastructures portuaires, a joué un rôle central non seulement dans notre économie, mais aussi dans notre quotidien. Délaisser celles-ci, les négliger ou ne pas leur accorder les investissements nécessaires pour les maintenir à flot équivaut à balayer sous le tapis l'âme profonde et la réalité des régions maritimes du Québec.

Le 30 mars 2020, le gouvernement fédéral a cédé quatre ports de l'Est-du-Québec, dont celui de Rimouski, au gouvernement du Québec. Je pourrais parler longtemps du marché de dupes conclu par le gouvernement Couillard l'année précédente, mais malheureusement, on ne peut pas réécrire ce contrat largement désavantageux pour le Québec. Cette entente prévoit seulement un peu plus de 148 M\$ pour la mise à niveau et l'exploitation des ports de Rimouski, Matane, Gaspé et Gros-Cacouna. Compte tenu de la négligence d'Ottawa à entretenir ces infrastructures par le passé, nous savons tous que cette somme est dérisoire.

Rimouski constitue déjà une zone d'innovation maritime. Comment se fait-il donc qu'on ait pu laisser se dégrader le port de Rimouski au point qu'il ne puisse plus servir de port d'attache au navire de recherche Coriolis II, un outil primordial pour le pôle en sciences maritimes qu'est l'Institut des sciences de la mer (ISMER)? Tolérer une telle absurdité revient à nier l'évidente qualité de nos chercheurs de ce domaine.

L'actuel gouvernement québécois peut faire preuve de davantage de clairvoyance et de sagesse que ses prédécesseurs, particulièrement du fédéral. La nouvelle administration portuaire de l'Est-du-Québec caresse des projets pour redonner sa noblesse au port de Rimouski, y compris auprès des citoyens qui l'utilisent pour leurs loisirs et pour les visiteurs, qui y bénéficient d'un point de vue unique sur la magnifique ville maritime de Rimouski.

Voici mes questions :

1. Dans la foulée de la cession du port de Rimouski le 30 mars 2020 par le gouvernement fédéral au gouvernement du Québec, ce dernier reconnaît-il l'insuffisance du financement qui lui a été dévolu dans l'entente de cession ?
2. Compte tenu de son rôle capital dans la vie socio-économique de la région, le gouvernement du Québec peut-il nous assurer définitivement que le financement des travaux au port de Rimouski n'est pas limité par l'entente bâclée de 2019 avec Ottawa et confirmer que dans le cadre de sa nouvelle politique maritime, Rimouski pourra compter sur du financement pour améliorer ses infrastructures et les développer ?

254) Mme Dorion (Taschereau) – **21 septembre 2021**
Au ministre de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale

J'attire aujourd'hui l'attention du ministre de la Solidarité sociale sur la situation particulière des personnes prestataires du programme de solidarité sociale ou d'aide sociale qui ont besoin d'aides techniques fournies par les professionnels des CISSS et CIUSSS et qui par leur déficience physique sont aussi admissibles au programme AVQ-AVD du MSSS. Les aides techniques ce sont de multiples choses qui peuvent sembler assez banales ; sièges de toilette, seringues, marchettes, cannes...

L'important de comprendre dans ce dossier c'est qu'actuellement un régime à deux vitesses a cours dans le réseau de la santé et des services sociaux. Afin d'en faciliter la compréhension, nous proposons au ministre un exemple concret. Mme Tremblay n'est bénéficiaire ni du PSS ni du PAS. Celle-ci est évaluée à son domicile par un des professionnels de la santé de son CLSC et suite à l'évaluation, on détermine le besoin d'un siège de toilette ajustable ou d'un banc de bain. Son ergothérapeute, physiothérapeute ou infirmière remplit alors un formulaire de demande d'aide matérielle pour le programme AVQ-AVD du CLSC. Ce formulaire est analysé par une équipe professionnelle et s'il est accepté, l'équipement est payé à 100 % par le programme AVQ-AVD. Un prêt long terme est effectué. Cependant, lorsque Mme Caron, bénéficiaire de l'aide sociale, a besoin du même siège, des démarches supplémentaires doivent être réalisées puisqu'elle a un organisme payeur. En effet, une prestation spéciale est octroyée par le MTESS au MSSS pour ce type d'aide technique et ladite aide est payée en partie par le MTESS et le programme AVQ-AVD selon le montant octroyé par le MTESS, le programme AVQ-AVD va payer la balance. Pour obtenir cette prestation spéciale, une prescription d'un médecin est nécessaire ainsi que deux soumissions en magasin spécialisé. Par exemple, pour un lit électrique qui coûte 2000 \$, le MTESS payera 435 \$ et le programme AVQ-AVD la différence. Pour une personne handicapée qui ne reçoit pas d'aide sociale, le MSSS couvrira 100 % des coûts via le programme AVQ-AVD. Ce processus est plus simple, plus rapide, plus efficient et requiert moins de temps de travail pour les professionnels de la santé des CISSS et CIUSSS. Aucun médecin ou médecin spécialiste n'est requis.

Ainsi, pour un siège de toilette qui coûtera 39 \$, un professionnel de la santé payé en moyenne 48 \$/h doit prendre quelques heures afin d'obtenir des documents d'un médecin ou d'un spécialiste qu'il doit fournir à l'agent du MTESS pour avoir un formulaire SR-006 (autorisation de prestation spéciale) qui doit ensuite être signé par le prestataire et envoyé au programme AVQ-AVD pour une personne prestataire du MTESS. La plupart de ces prestataires n'ayant pas de médecin de famille, ils se retrouvent à l'urgence ou au sans rendez-vous pour obtenir lesdites prescriptions écrites

en partie par les professionnels du CLSC (ne font que les faire signer par le md). Sinon, les professionnels du CLSC doivent retracer, contacter, traquer et déranger les médecins pour ensuite attendre plusieurs semaines que ladite prescription soit envoyée par fax. La plupart du temps ces mêmes professionnels font la chasse aux prescriptions, car les prestataires sont des personnes avec des incapacités sévères rendant difficile la réalisation de ce type de tâches. Cela n'est pas sans parler du fait qu'on dérange même certains spécialistes et leurs secrétaires pour des aides techniques qui pourraient être prescrites par des professionnels de la santé avec lesquels les patients sont déjà en contact. En pleine pénurie de médecins de famille, il s'agit d'une drôle d'allocation des ressources.

Le MTESS aurait avantage à simplement transférer le montant maximal admissible directement au CLSC sur demande d'un professionnel du CLSC et ainsi éviter les prescriptions médicales et soumissions. Cela épargnerait des dépenses inutiles en salaire au MSSS qui servent simplement à transférer de petits montants entre ministères.

Eu égard à ce qui précède, mes questions au ministre de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale sont les suivantes :

- Le ministre compte-t-il instaurer un système de transfert du montant maximal admissible directement au CLSC sur demande d'un professionnel de la santé du CLSC et éviter les prescriptions/soumissions ?
- Sinon, le ministre compte-t-il alléger le programme de prestation spéciale pour permettre aux prestataires du PAS et du PSS d'obtenir les prescriptions/recommandations pour ces aides techniques par les professionnelles universitaires habilitées à le faire par les CISSS et CIUSSS et non par des médecins ?

255) M. LeBel (Rimouski) – **22 septembre 2021**
Au gouvernement

Les travailleuses, les travailleurs, les éducatrices et les éducateurs à la petite enfance œuvrant dans les CPE de la région sont sans contrat de travail depuis 18 mois. Ces personnes sont essentielles pour nos familles et pour l'économie régionale. Aujourd'hui, il est plus que jamais impératif de valoriser leur profession en améliorant leurs conditions de travail.

En août dernier, le gouvernement a annoncé 430 places en garderie pour le Bas-Saint-Laurent, dont 334 places, pour ma circonscription. Il s'agit bien sûr d'une bonne nouvelle que j'ai pris la peine de souligner. Cependant, les intervenants du milieu et le ministre lui-même convenaient que trouver la main-d'œuvre pour rendre opérationnelles ces nouvelles places constituait un défi de taille.

Pour relever ce défi du recrutement et du manque criant de personnel qui malheureusement engendre des bris de service, il faut, c'est l'évidence même, offrir de meilleures conditions de travail aux travailleuses et travailleurs en CPE. Il est inconcevable que le gouvernement laisse ces gens sans convention collective depuis maintenant 18 mois.

Les travailleuses et les travailleurs en CPE revendiquent notamment une augmentation salariale équitable pour tous les titres d'emploi, des moyens pour donner de meilleurs services aux enfants, dont ceux à besoins particuliers, ainsi que le respect en tout temps des ratios pour la sécurité des tout-petits. Elles et ils veulent aussi du temps pour la préparation du dossier de l'enfant et pour la gestion de la cuisine.

Pour assurer une relance économique digne de ce nom et permettre aux parents de réintégrer leur travail, le gouvernement doit agir rapidement pour répondre aux demandes des travailleuses et des travailleurs des CPE et former des nouvelles éducatrices et nouveaux éducateurs encouragés par des conditions de travail plus respectueuses.

Ma question :

Le gouvernement compte-t-il bonifier les conditions de travail des travailleuses et travailleurs des CPE considérant qu'un manque de ressources humaines en CPE a de graves impacts sur la qualité de vie des familles et la relance économique ?

256) M. LeBel (Rimouski) – **23 septembre 2021**
Au gouvernement

Dans les années 1990, les compagnies pétrolières se sont livrées à une concurrence féroce. On pouvait alors faire le plein pour 0,40 \$ le litre, quelque chose de difficile à imaginer aujourd'hui, alors qu'il faut payer de trois à quatre fois plus, selon les régions. Cette guerre de prix a entraîné la fermeture de nombreuses stations d'essence indépendantes, réduisant d'autant les possibilités de concurrence dans certains marchés, notamment dans ma circonscription, Rimouski.

À terme, cela a laissé une multitude de stations d'essence abandonnées. Seulement à Rimouski, qui compte 50 000 habitants, une bonne demi-douzaine de ces installations encombrant notre paysage, en plein centre-ville ou aux abords d'artères très fréquentées, dont la route 132 qui longe le fleuve.

Qui plus est, rien n'oblige l'exploitant d'une station d'essence — la plupart du temps, une compagnie pétrolière très rentable — à décontaminer les terrains qu'il détient ou qu'il loue, et ce, même si pendant des années, il y a tenu des activités très lucratives, mais polluantes. Nous nous retrouvons donc dans la situation où des entreprises très prospères peuvent lever le camp sans avoir à assumer quelque responsabilité que ce soit envers l'environnement.

Elles laissent ensuite pourrir les immeubles qui ne leur servent plus, léguant à un éventuel prochain propriétaire ou locataire le soin de décontaminer les sols empreints d'hydrocarbures. Vous devinez que les acquéreurs potentiels ne se ruent pas au portillon, ce qui fait que non seulement nous subissons la pollution en toute impunité de notre environnement urbain, mais aussi souterrain, souvent pendant de très longues années. Je peux d'ailleurs indiquer un tel emplacement dans ma circonscription, qui se trouve abandonné depuis au moins trois décennies.

D'autre part, il ne semble pas exister de registre des stations d'essence laissées à l'abandon sur le territoire québécois que nous pourrions consulter. Avec l'électrification attendue du parc d'automobile, ce phénomène devrait prendre de l'ampleur. Il faut donc s'en préoccuper maintenant.

Voici ma question :

Le gouvernement s'engage-t-il à légiférer pour mettre un frein à l'abandon sauvage des stations d'essence et à obliger les propriétaires ou locataires de ces installations à les démanteler et à décontaminer les terrains avant la conclusion de toute transaction et dans un délai d'un an de la fermeture?

257) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **23 septembre 2021**
Au ministre de la Santé et des Services sociaux

Monsieur le Ministre,

J'ai récemment été interpellée par la Dre Anne-Isabelle Dionne, la présidente directrice générale du Centre médico-sportif Axis, un organisme à but non lucratif de la Montérégie offrant des services de santé multidisciplinaires, dont des services en réadaptation cardiovasculaire, à plus de 400 patients de l'Hôpital Pierre-Boucher de Longueuil et de l'Hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe.

Celle-ci m'a contactée suivant la réception, le 29 mars dernier, d'une lettre de la directrice des services multidisciplinaires du CISSS Montérégie Est, madame Maryse Hébert, lui annonçant la fin de leur entente contractuelle et du même coup, de leur principale source de financement. En effet, le CISSS Montérégie Est, qui assurait un montant considérable de 372 000 \$ au Centre, mettra fin à l'entente de services le 30 septembre 2021, puisqu'un nouveau service en réadaptation cardiovasculaire sera éventuellement offert directement par le CISSS, notamment au sein de l'Hôpital Pierre-Boucher de Longueuil. Or, en plus des centaines de milliers de dollars qui devront être à nouveau investis pour recommencer à zéro un programme en réadaptation cardiovasculaire déjà existant au Centre médico-sportif Axis, il se trouve qu'à l'heure actuelle, le service en réadaptation cardiovasculaire du CISSS Montérégie-Est n'est toujours pas accessible, entraînant ainsi un bris de services pour la population depuis plusieurs mois.

C'est dans ce contexte que des démarches ont été entreprises par Dre Dionne pour tenter d'obtenir un financement adéquat et constant pour le Centre, auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation, sans toutefois obtenir d'engagement financier concluant jusqu'à présent pour l'organisme. Ce faisant, avec l'arrêt imminent du soutien financier du CISSS Montérégie-Est, et dans l'optique où il aurait été contre-productif de doubler le même service, les représentants de l'organisme ont dû prendre la décision déchirante de retirer le volet réadaptation cardiovasculaire du répertoire des services offerts par le Centre médico-sportif Axis. Ils ont plutôt réorienté leurs efforts vers une offre de service élargie à la clientèle, soit celle de la prévention et du renversement des maladies chroniques par le biais de l'optimisation des habitudes de vie, notamment par une prise en charge du diabète, de l'hypertension, du surpoids et de la maladie cardiaque.

Par le fait même, le Centre médico-sportif Axis continue de se démarquer avec une approche d'intervention d'optimisation de la santé qui repose d'abord et avant tout sur

le dépistage systématique en première ligne et le diagnostic préventif, notamment par l'analyse des facteurs de risque. Le tout, dans le but de prévenir l'apparition de maladies chroniques, de diminuer leur sévérité ou de les renverser complètement, ou encore de prévenir une complication reliée à une condition de santé, qui autrement engendrerait des coûts significatifs pour le système de santé. Les professionnels et praticiens de la santé du Centre, qui sont notamment médecins, infirmières, nutritionnistes, kinésologues, pharmaciens, intervenantes psychosociales, professeur.es de méditation, etc., travaillent en collaboration, mais surtout, en complémentarité, afin d'offrir des services multidisciplinaires à leurs patients. Leur approche d'intervention préventive d'optimisation de la santé permet toute la latitude nécessaire pour l'accompagnement personnalisé des patients vers un changement de leurs comportements et leurs habitudes de vie, en favorisant un meilleur équilibre dans leurs choix de santé au quotidien, que ce soit au niveau de l'alimentation, du sommeil, du stress, du sport, de la qualité de l'environnement, ou encore, des relations sociales. Cette approche d'intervention s'avère également plus nécessaire que jamais, car la crise sanitaire actuelle affecte plus sévèrement les individus ayant de mauvaises habitudes de vie et surtout, des maladies chroniques.

Il est aussi à noter que cette initiative du Centre médico-sportif Axis a permis des économies substantielles concrètes pour le système de santé québécois. On parle en effet de 1 060 300 \$ par année en soins de santé en établissement pour 256 patients (données après seulement 2 ans et demi d'opération, incluant la période de fermeture au plus fort de la pandémie). Cela représente une économie minimale de 4 142 \$ par patient par année, et ce, pour une seule participation dans un programme de réadaptation et de prévention qui en vaut moins que la moitié. Le succès des interventions offertes par le Centre sur la santé des patients est donc mesurable et ces interventions sont aussi reproductibles partout au Québec.

Le soutien envers ce genre d'initiative permettrait de bonifier l'offre de services des hôpitaux du Québec, en plus de réduire la charge administrative et bureaucratique pour les CISSS et CIUSSS. Les services multidisciplinaires offerts par le Centre médico-sportif Axis répondent également à la demande croissante de la population d'avoir accès à des ressources alternatives d'optimisation de la santé qui ne passent pas toujours par le médicament. Rappelons que le plan stratégique du MSSS 2015-2020 prévoit que le coût des dépenses en médicaments pour traiter des maladies directement liées aux habitudes de vie est d'environ 2 milliards de dollars. Ce coût pourrait donc être réduit en soutenant des ressources alternatives d'optimisation de la santé, comme le Centre médico-sportif Axis. En somme, il s'agit d'une initiative concrète et complète, ayant un haut potentiel de retour sur investissement.

Ainsi, ma question est la suivante :

Est-ce que le ministre s'engage à considérer les éléments suivants, c'est-à-dire :

- Prendre en compte les expériences comme celle du Centre médico-sportif Axis ;
- Reconnaître et soutenir les initiatives comme celle du Centre médico-sportif Axis ;
- Financer ce genre d'initiative sous forme de projet pilote au Québec.

258) Mme Labrie (Sherbrooke) – **28 septembre 2021**

Au ministre de l'Éducation

En mai dernier, le ministre de l'Éducation a publié les résultats d'une collecte de données concernant les élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service, et il s'est montré très préoccupé par le nombre d'élèves concernés.

Les données faisaient alors état de près de 1 500 élèves pour lesquels le droit à l'éducation n'était pas du tout respecté, et ne tenaient pas compte des élèves qui n'étaient que partiellement scolarisés.

Le ministre peut-il nous dire quelles actions ont été entreprises pour mettre fin aux bris de services, et si ces actions ont permis de diminuer le nombre d'élèves vivant un bris de services ?

259) M. Marissal (Rosemont) – **28 septembre 2021**

Au ministre de la Santé et des Services sociaux

Le 22 octobre 2019, une motion sur la couverture des appareils de ventilation à pression positive continue pour les personnes ayant une apnée du sommeil a été adoptée à l'unanimité : « Que l'Assemblée nationale enjoigne au gouvernement d'élargir, dans les plus brefs délais, la couverture publique de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour y inclure [des] appareils de ventilation à pression positive continue, nécessaires aux personnes souffrant d'apnée du sommeil, après la fin des travaux du comité de travail formé récemment par le gouvernement et constitué du ministère de la Santé et des Services sociaux, de médecins, de gestionnaires et de l'association des pneumologues du Québec. »

Le 22 octobre 2020, via un point de presse, le député de Jonquière et le député des Îles-de-la-Madeleine ont réitéré l'engagement unanime de l'Assemblée nationale et l'inaction du gouvernement.

Le 11 mars 2020, la précédente ministre de la Santé et des Services sociaux a réitéré cet engagement lors des études des crédits supplémentaires. Elle avait indiqué que les sommes nécessaires pour le remboursement des machines d'apnée du sommeil étaient en discussion pour être inclus dans le Plan québécois des infrastructures.

Le 10 mars 2021, le député des Îles-de-la-Madeleine a présenté une pétition à l'Assemblée nationale réitérant ce besoin.

Selon l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), plus ou moins 3,5 % des femmes et 5 % des hommes adultes d'âge moyen au Québec sont atteints de l'apnée obstructive du sommeil. En 2017, ça représentait 417 000 personnes.

Ma question au ministre de la Santé et des Services sociaux :

Est-ce qu'un échéancier est prévu pour répondre à cet engagement ?

260) M. LeBel (Rimouski) – **28 septembre 2021**
Au gouvernement

Dans ma circonscription, la population a accueilli avec beaucoup de reconnaissance l'annonce de la construction d'un Lab-École par le gouvernement libéral le 7 novembre 2017.

Il s'agissait d'une réponse attendue à un problème de manque de place pour nos jeunes élèves déjà criant depuis plusieurs années. Le 29 mai 2020, le gouvernement de la CAQ annonçait de son côté la construction d'une maison des aînés de 72 places (48 places pour les aînés et 24 autres pour les adultes ayant des besoins particuliers) pouvant alléger le manque de place en soins de longue durée pour une population d'aînés qui correspond à un quart de notre population totale.

Les acteurs des milieux scolaire et de la santé se sont mis à l'œuvre avec la collaboration de la Ville, les terrains ont été choisis et nous sommes prêts à l'action. Mais voilà que nous apprenons, dans le Journal de Québec du 27 septembre 2021, que des projets de nouvelles écoles ont dû être mis sur la glace ces derniers mois, en plus d'importants projets d'agrandissement de locaux scolaires et de travaux de réfection à cause de la surchauffe dans le milieu de la construction.

Du côté des maisons des aînés, les coûts réels liés à cette promesse électorale de la CAQ soulèvent énormément de questions. Combien devraient coûter au total les maisons? Très cher : le prix estimatif frise présentement le million de dollars par place dans certaines régions. Cela inclut la conception des lieux, l'acquisition des terrains et les expertises, en plus des travaux de construction.

Voici mes questions :

Quelle réponse devons-nous donner aux aînés de ma circonscription? Verront-ils s'ériger pour de bon cette maison des aînés? Pourront-ils compter sur des solutions de rechange, comme des investissements supplémentaires en maintien à domicile ?

Quelle réponse devons-nous donner aux parents et aux élèves de Rimouski? Verront-ils s'ériger leur nouvelle école d'ici 2022? Le gouvernement réalise-t-il que les besoins sont là, les locaux existants ne suffisent plus?

262) M. LeBel (Rimouski) – **6 octobre 2021**

Au gouvernement

Le gouvernement a offert aux infirmières le 23 septembre dernier des primes généreuses en les invitant à revenir dans le réseau public. Cette nouvelle a créé une très grande inquiétude au sein des maisons de soins palliatifs, qui appréhendent même une rupture de service si les infirmières décident de les quitter. Pourtant, les 37 maisons de soins palliatifs du Québec, leurs 341 lits et leurs 5000 patients annuels vivent exactement les mêmes enjeux de pénurie de main-d'œuvre, d'attraction et de rétention de personnel que le secteur public pour soigner et accompagner les Québécois et Québécoises en fin de vie.

Présentement, plus de 80 % des membres de l'Alliance des soins palliatifs du Québec subissent un manque de personnel de l'ordre de 20 % pour les postes d'infirmières, infirmières auxiliaires ou PAB. Alors que les intervenants du MSSS et des CISSS/CIUSSS demandent aux maisons de fin de vie de maintenir leur capacité d'accueil et leur offre de services, la pénurie de main-d'œuvre fait en sorte que leur personnel peine à assurer une présence continue essentielle à la qualité de soins.

Les maisons de fin de vie affirment ne pas pouvoir offrir des conditions salariales équivalentes aux échelles du réseau et elles demandent avec raison la conclusion de leur entente de financement, qui fait toujours l'objet de négociations depuis près d'un an.

Pour ajouter aux difficultés de rétention de leur main-d'œuvre, le plan d'allocations de primes annoncé pour inviter les infirmières à réintégrer le réseau public menace maintenant plus que jamais la capacité des maisons de fin de vie à surmonter cette pénurie et à assurer le maintien de leurs services.

Ma question :

Est-ce que le gouvernement va répondre aux demandes des maisons de fin de vie, soit :

- 1) la confirmation de l'inclusion du personnel soignant des maisons de soins palliatifs du Québec dans le plan d'allocations de primes annoncé;
- 2) le rehaussement du financement des maisons et la signature immédiate d'une nouvelle convention de financement?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

- a) 5 octobre 2021
Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif – *ministre déléguée à l'Économie.*
- b) 5 octobre 2021
Loi modifiant la Loi sur la santé publique afin de changer le mode de renouvellement de la déclaration d'état d'urgence sanitaire – *députée d'Iberville.*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

- aa) 6 octobre 2021
Loi modifiant la Loi électorale afin de favoriser la parité entre les femmes et les hommes dans les candidatures au sein des partis politiques lors d'une élection générale – *député de LaFontaine.*